

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1904)

Heft: 45-46

Rubrik: Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Administration, Rédaction: CRESSIER, (Neuchâtel)

Avril-Mai 1904

Nos 45-46

April-Mai 1904

Prix du Numéro	25 cts.	Preis der Nummer	25 cts.
Prix de l'Abonnement pour non-sociétaires Fr. 3.— par an		Abonnementspreis für Nichtmitglieder	Fr. 3 per Jahr

SOMMAIRE :

- 1^o Comité central. Convocation à l'Assemblée générale.
- 2^o L'Assemblée générale du 11-12 juin 1904 à Neuchâtel.
Préavis du Comité central.
- 3^o Un peu de statistique.
- 4^o a) Commission fédérale des Beaux-Arts.
- 4^o b) Liste de présentations pour le Jury de l'Exposition nationale.
- 5^o Correspondance.
- 6^o Programme du Salon suisse. (Supplément.)
- 7^o Règlement du Salon suisse. "
- 8^o Formulaire de participation au Salon suisse. "
- 9^o Liste des candidats présentés à l'Assemblée générale.
- 10^o Concours, congrès, expositions.
- 11^o Correspondance des sections.
- 12^o Bibliographie.

COMITÉ CENTRAL

L'Assemblée générale annuelle est convoquée à Neuchâtel le dimanche 12 juin 1904, à 10 $\frac{1}{2}$ heures du matin, à l'hôtel de ville de Neuchâtel, salle du Conseil général.

L'Assemblée des délégués des sections est convoquée pour le samedi 11 juin 1904 à 2 $\frac{1}{2}$ après-midi, au même local.

ORDRE DU JOUR :

Samedi 11 juin (Assemblée des délégués des sections).

- 1^o Constitution de l'Assemblée, vérification des pouvoirs des délégués.
- 2^o Bureau. Nomination du rapporteur.
- 3^o Propositions des sections pour la nomination du nouveau Comité central.
- 4^o Discussion des points indiqués dans le préavis du Comité central (voir au N° 45-46 de *l'Art suisse*).
- 5^o Rapport des délégués.

Dimanche 12 juin (Assemblée générale).

- 1^o Rapport du président.
- 2^o Rapport du trésorier.
- 3^o Rapport des délégués des sections.
- 4^o Rapport des vérificateurs des comptes.
- 5^o Taux de la cotisation annuelle.
- 6^o Admission des candidats.
- 7^o Rapport de M. Trachsel sur le rôle de la Société dans la lutte contre l'enlaidissement des villes et des campagnes.

À ce numéro est joint :

**Un programme du Salon suisse.
Un règlement général de l'Exposition nationale de Lausanne, ainsi qu'un formulaire de participation.**

Les artistes qui n'auraient pas reçu ce numéro avec ses suppléments sont priés d'en avertir immédiatement l'Administration de l'Art Suisse.

Messieurs les trésoriers des sections sont instamment priés de recueillir les cotisations non encore rentrées et d'en envoyer le montant à M. Gustave Chable, 4, rue du Musée, Neuchâtel, avant le 30 mai prochain.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 11-12 JUIN 1904

A NEUCHATEL

Préavis.

Le Comité central a fixé à la date des 11-12 juin 1904, l'assemblée générale de notre Société. Elle se fera à Neuchâtel. Les trois semaines de délai qui sont données par le règlement pour imprimer le compte rendu de cette assemblée, plus les deux autres semaines pour effectuer le vote, reportent donc la nomination du nouveau président à la date du 10 au 17 juillet.

A ce moment les artistes ne sont pas encore tous par monts et par vaux et on peut espérer que les bulletins de vote sauront les atteindre.

L'assemblée des délégués aura lieu le samedi 11 juin dans l'après-midi, et l'assemblée générale le dimanche 12 juin. Un prochain programme en donnera le détail.

Journal. — Il est assez probable que la première difficulté à laquelle viendront se heurter les délégués, quand ils voudront désigner le nouveau président, sera précisément la question du journal, qui a été incomplètement résolue l'an dernier, et à laquelle il est indispensable de donner une solution pratique.

On se souvient que le vote augmentant la cotisation de 3 fr. au profit du journal avait soulevé des réclamations.

« Il résulte de cette augmentation de la cotisation annuelle, avait dit le président, à la reprise de la séance, qu'elle menace de provoquer beaucoup de mécontentement

et éventuellement bon nombre de démissions, notamment dans les sections de Bâle et de Zürich. Dans ces conditions, il avait demandé à l'assemblée d'examiner la proposition suivante de MM. Silvestre et de Lapalud. « *On maintiendrait la cotisation actuelle en affectant au journal le boni réalisé cette année. Ce qui en pratique reviendrait à peu près au même.* »

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité moins trois voix. Elle avait donc pour but de fournir au nouveau Comité central l'équivalent de la somme provenant de l'augmentation des cotisations qui avaient été portées à 7 fr. au lieu de 4, ce qui sur 300 membres eût augmenté la recette de 900 francs.

Le boni de 772,15 devait être mis à la disposition du Comité central de Neuchâtel pour lui permettre d'organiser la rédaction avec un secrétaire adjoint payé et chargé d'une partie de la besogne de rédaction et d'administration du journal. Pour des raisons que l'on trouvera exposées et justifiées dans la lettre de M. de Lapalud que nous publions plus loin, le boni de 772 fr. 15 s'est trouvé réduit à la somme de 275 fr. 90 quand la caisse nous a été remise, le 25 novembre 1903.

A cette somme, nous devions ajouter le produit des cotisations de l'année 1904 et cette recette totale nous a permis de publier 6 numéros. Il restera la possibilité de faire le compte rendu de l'assemblée générale, plus un ou deux numéros de fin d'année.

L'expérience est donc acquise, avec la cotisation actuelle de 4 fr., on peut faire 8 numéros analogues, comme volume à ceux qui ont été faits, mais dans les mêmes conditions, c'est-à-dire par des hommes de bonne volonté.

Reste à savoir si ces conditions sont suffisantes pour permettre le développement de notre organe et s'il suffit à nos besoins dans l'état très modeste qui s'impose à lui actuellement.

Si les sections veulent son maintien et son développement qui consisterait à faire paraître ses 12 numéros par an, elles doivent y mettre le prix et, par un abonnement plus élevé ou une cotisation générale supérieure à la dernière, assurer le numéro de chaque mois.

Même sous la forme très limitée d'un journal de renseignements, un organe qui paraît irrégulièrement ne peut pas prétendre à servir des abonnés et ne peut, par conséquent, augmenter son tirage; son information devient défectueuse, parce qu'elle arrive trop tard; son intermittence ne lui permet pas de pousser des racines dans le sol où il pourrait se fixer.

Si nous voulons un journal qui se développe, nous devons faire un nombre stable de numéros. C'est la première condition de réussite; elle nous donnerait la possibilité de faire des annonces en régie, ce qui serait un avantage et une recette. La seconde est dans une rédaction suffisamment intéressante. Or il est impossible d'avoir une rédaction convenable sans lui faire un budget.